



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 59110

### Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. En effet, le vieillissement de la population fait que cette maladie devient malheureusement de plus en plus courante et pourrait toucher, selon certaines études, près d'un million de personnes à l'horizon 2020. Face à cette évolution préoccupante, notre système de santé se doit d'apporter des réponses adaptées, en matière de traitements aux malades comme de soutien aux familles. Dans le cadre de la mission d'analyse qui lui a été confiée, M. le professeur Jean-François Girard, conseiller d'Etat, a donc émis en septembre dernier douze propositions visant à améliorer la prise en compte de cette maladie. En conséquence, il lui demande quelles suites le Gouvernement entend donner aux conclusions de ce rapport et selon quel calendrier il compte concrétiser ses orientations.

### Texte de la réponse

Les conclusions du rapport de M. le professeur Girard ainsi que le colloque européen « Maladie d'Alzheimer de la recherche à l'action » qui s'est déroulé à Paris au mois de décembre 2000 ont permis de dégager des priorités d'actions et de réflexions concernant la démarche diagnostique, la prise en charge des patients, l'aide aux aidants, l'éthique et la recherche dans ce problème de santé publique que représente la maladie d'Alzheimer. Les principales pistes d'amélioration du dispositif de diagnostic sont les suivantes : inscrire la personne atteinte dans une démarche diagnostique pluridisciplinaire de qualité, sensibiliser les acteurs médico-sociaux s'occupant de personnes âgées au repérage des signes d'alerte, réaliser des outils de diagnostic adaptés à la pratique de ville pour les médecins généralistes, renforcer les « consultations mémoire » chargées d'accompagner en diagnostiquant, et poursuivre la mise en place de centres de référence qui se situent en recours pour les cas complexes et animent le réseau régional. Les structures sanitaires et sociales existantes doivent s'adapter à la prise en charge de ces personnes que ce soit pour les soins ou pour l'hébergement. Dans les établissements d'accueil des personnes âgées, la réforme de la tarification dans sa composante « amélioration de la qualité » prend déjà en compte cette dimension. Des structures alternatives à l'institutionnalisation doivent être proposées. L'accompagnement au quotidien des personnes et de leur famille nécessite l'amélioration de la formation des intervenants, le soutien des familles et la mise en place d'aides appropriées diversifiées. Les personnes atteintes étant particulièrement vulnérables, une réflexion éthique doit également être conduite. Concernant la recherche, la direction générale de la santé devrait financer dès 2001 un projet commun avec l'INSERM portant sur l'impact du dépistage et du diagnostic précoce dans les détériorations cognitives et promouvoir d'autres études portant notamment sur l'amélioration de la qualité de vie du patient par la conception de projet de soins. Ces orientations sont actuellement à l'étude et vont faire l'objet d'un programme d'actions destinées aux personnes souffrant de maladie d'Alzheimer et maladies voisines ou apparentées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59110

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 mars 2001, page 1620

**Réponse publiée le :** 8 octobre 2001, page 5822